

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BILLERE

*Gymnase Roger Tétin
Mardi 06 avril 2021 à 18h30*

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, le Conseil municipal se déroule au gymnase Roger Tétin afin de respecter les distanciations sociales nécessaires. Il est également retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et relayé sur les réseaux sociaux et le site Internet de la Ville.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30, remercie les membres présents et les auditeurs, puis, il procède à l'appel.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. Mme WEISS. M. BAYSSAC. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. Mme BOGNARD. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

S'étaient fait représenter : M. CHAVIGNE (qui a donné procuration à M. LALANNE). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme GARCIA-ORCAJADA). M. FRETAY (qui a donné procuration à M. LESCHIUTTA). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à Mme FLOUS).

Absent excusé : M. TALAALOUT.

M. MAZODIER est désigné secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire donne aux Conseillers quelques informations d'ordre général sur la lutte contre la pandémie :

- Décisions gouvernementales concernant la crise sanitaire :
Les écoles et les crèches sont fermées. M. le Maire ne développe pas les mesures mises en places dans les centres de loisirs en raison de leur évolution constante, toutefois, il indique que les enfants dont un parent exerce une profession prioritaire sont accueillis. Sur Billère, une dizaine d'enfants ont été accueillis dans les différentes écoles. Il informe l'assemblée qu'un travail est actuellement en cours avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) afin que les crèches puissent également accueillir les enfants dont un parent exerce un métier classé prioritaire.
- La ville de Billère a manifesté son soutien aux salariés du secteur de la culture sur le site de la Ville et avec une banderole « Culture en danger, public solidaire » installée place F. Mitterrand. M. le Maire propose également à l'ordre du jour une délibération de soutien reprenant tous les points sur lesquels les salariés ont interpellé les élus.
- La villa des Violettes est mise à disposition d'un collectif d'infirmier pour un centre de tests. A terme, le personnel de santé restant très mobilisé, ce centre pourrait devenir un centre de vaccination si l'ARS (Agence Régionale de Santé) le propose. Il précise que pour une vaccination de masse rapide, seuls les vaccins font défaut, le personnel médical et les lieux adaptés étant disponibles.

Puis, M. le Maire fait un point sur les travaux du RCU (Réseau de Chaleur Urbain) qui perturbent actuellement l'axe du Château d'Este, en indiquant qu'ils vont durer jusqu'à fin avril. La chaussée sera reprise d'ici la fin de l'année. Il indique qu'à cette occasion, des pistes cyclables sécurisées seront réalisées. Ces travaux, d'un montant de 630 000 € HT, sont cofinancés avec ENGIE et la CAPBP. La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera également sollicitée.

Il conclut en indiquant que le reste à charge pour la Collectivité est de 300 000 €. Ce point sera abordé dans la présentation du budget 2021.

M. le Maire annonce que l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) va signer l'acte d'achat de l'ensemble des bâtiments de l'ex EDF, situés à côté du gymnase Tétin.

Il indique que le parking et la villa (future villa médicale) sont achetés par l'EPFL pour le compte de la Ville, tandis que le grand bâtiment et le parc seront achetés par l'EPFL pour le compte de la CAPBP.

Il annonce qu'un comité de pilotage se réunira le 15 avril 2021, à l'initiative du nouveau DGS de la CAPBP. M. le Maire a demandé à ce que les futurs utilisateurs (associations, Économie Sociale et Solidaire, syndicats de salariés) soient associés à la définition du projet, ainsi que des conseillers municipaux de la Ville. Les élus seront tenus informés de l'avancé de ce projet intercommunal qui est également un projet d'ampleur pour la Ville.

Enfin, M. le Maire indique que le serveur de messagerie de la Ville est indisponible depuis 4 jours car il a fait l'objet d'un piratage. Une attaque virale importante a été évitée, cependant, aucun mail n'a pu être envoyé ou reçu par les services et les élus. En lien avec les services de la CAPBP, les serveurs de messagerie ont pu être sécurisés. M. le Maire indique que le nouveau système sera pleinement opérationnel d'ici quelques semaines car une migration est nécessaire. Dans cette attente, il demande à tous de bien vouloir utiliser les boîtes mails personnelles.

Aucun conseiller n'ayant de demande de précisions, M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

M. le Maire propose de valider le procès-verbal du Conseil municipal du 23 février 2021. Aucun délégué présent n'ayant d'objection, le P.V. est validé.

2021.04.01 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil municipal.

Pas de remarques des membres du Conseil municipal.

2021.04.02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

RAPPORTEUR : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après les formalités administratives et réglementaires afférentes, M. NASSIEU-MAUPAS propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Mme la Trésorière

de Lescar. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil sur la tenue des comptes.

VOTE :

- **Pour : Unanimité (32 voix)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.03 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

RAPPORTEUR : M. NASSIEU-MAUPAS

A l'appui de la note annexée au présent compte-rendu, M. NASSIEU-MAUPAS présente le compte administratif (CA).

M. le Maire remercie M. NASSIEU-MAUPAS et souligne l'importance de la présentation du CA reflétant la bonne gestion de la Ville et le respect des objectifs fixés.

Il rappelle l'ancien emprunt toxique contracté par la ville de Billère et indique que dorénavant les emprunts sont réalisés à taux fixes, ces derniers étant relativement bas. Il insiste sur l'importance de continuer à investir au maximum des capacités de la Ville, tout en maintenant une dette inférieure au remboursement de l'encours, avec un ratio de désendettement correct (actuellement à 8,1). Pour diminuer ce ratio, il faudrait que la Ville bénéficie de recettes plus importantes. Il regrette que la Commune ne possède pas de zones d'activités « historiques », la seule richesse de Billère est constituée par les habitants.

Il indique que le ratio de désendettement à 8.1 années est équivalent à celui des dernières années. Il constate ainsi un maintien de l'endettement et du ratio de désendettement, avec une épargne nette assez basse en comparaison à d'autres communes plus riches.

Il rappelle que l'objectif est d'avoir un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

M. le Maire quitte la salle pour que le vote puisse se dérouler.

M. NASSIEU-MAUPAS propose d'approuver la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	3 846 684,28	3 352 905,78	14 112 226,67	15 176 502,71	17 958 910,95	18 529 408,49
Résultat antérieur de Fonctionnement				215 000,00		215 000,00
Résultat de l'exercice hors reports	493 778,50			1 279 276,04		785 497,54
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	785 250,44			1 645 371,12		860 120,68
Part affectée à l'investissement			1 430 371,12		1 430 371,12	
Résultats à la clôture de l'exercice	1 279 028,94			1 279 276,04		247,10
Reports	173 345,80	276 097,64				102 751,84
Résultats à la clôture de l'exercice avec reports	1 176 277,10			1 279 276,04		102 998,94

Il propose également d'approuver la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.

Vote :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 6 (M. LESCHUITTA, Mme FLOUS, M. FRETAY, Mme FLEURY BONNE, Mme BOGNARD, M. RIBETTE)**

2021.04.04 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS propose aux délégués d'affecter sur le Budget Principal le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 279 276,04 € comme suit :

- Par l'inscription en recette de la somme de 1 176 278,04 € au financement des mesures d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- Par l'inscription de la somme de 102 998 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Vote :

- **Pour : Unanimité (32 voix)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.05 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2020 – RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS explique que la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) est un outil de péréquation au profit de la politique de la ville mis en place en 1991 afin de corriger les fortes disparités de ressources, tant fiscales que budgétaires, entre collectivités territoriales.

Il annonce que la Ville a perçu la somme de 308 728 € en 2020 et précise que cette dotation participe aux dépenses. Elle permet d'augmenter ou de maintenir les excédents de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Puis il détaille les financements réalisés grâce à cette dotation :

- La continuité de l'embellissement sur l'ensemble du territoire de la Ville pour 158 249 € ;
- L'entretien, les mises en sécurité et de conformité des bâtiments publics et voies publiques pour 83 235 € ;
- Les dépenses d'entretien des matériels mobiliers et roulants (sécurisation et optimisation des conditions de travail) pour 50 413 € ;
- L'entretien des voies et réseaux pour 16 831 €.

Vote :

- **Le Conseil municipal prend acte des actions entreprises grâce au versement de la DSU**

2021.04.06 – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. NASSIEU-MAUPAS

A l'appui de la note annexée au présent compte-rendu, M. NASSIEU-MAUPAS présente le Budget Primitif 2021 (BP 2021).

M. le Maire le remercie pour cette présentation et précise que les documents présentés seront disponibles sur le site Internet de la Ville, ainsi que le CA et le rapport d'activités des services municipaux. Il souligne la volonté de transparence afin de permettre le débat.

Puis il donne la parole à M. RIBETTE qui remercie l'adjoint aux finances pour sa présentation ainsi que les services pour le travail effectué.

M. RIBETTE pense qu'il est possible d'avoir des opinions différentes, cependant il souhaite que la vérité sur les faits soit dite. Ainsi, il estime que dans les diverses publications de M. le Maire, ce dernier laisse sous-entendre que l'augmentation de 10% de la Taxe Foncière (TF) est liée à la réforme de la Taxe d'Habitation (TH). Il estime que cela est faux. De même, il pense que M. le Maire entretient la confusion sur un lien erroné entre cette augmentation et les dépenses supplémentaires liées à la lutte contre la pandémie. La baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) programmée depuis longtemps, n'est pas, selon lui, une explication à la hausse de la TF.

Selon M. RIBETTE, M. le Maire aurait dû dire la vérité, à savoir que l'augmentation de la TF est due à des projets d'investissements surcalibrés par rapport aux finances actuelles de la Ville. Il assure bien comprendre le mécanisme consistant à augmenter les recettes et donc l'autofinancement, en supposant que les dépenses de fonctionnement restent constantes. Ainsi des investissements complémentaires sont possibles sans avoir recours à l'emprunt.

M. RIBETTE partage le point de vue de M. le Maire quant au ratio de désendettement de 8 années qu'il faut maintenir. Cependant, il estime qu'il ne faut pas pour autant augmenter les impôts afin de pouvoir investir.

M. RIBETTE estime que M. le Maire prépare l'investissement majeur, l'année prochaine, de la nouvelle salle de spectacle. Il souligne que les élus auraient pu débattre sereinement sur cette base si M. le Maire avait argumenté en indiquant vouloir maintenir des investissements élevés pour faire travailler les entreprises et, in fine, préserver l'emploi des salariés. Il aurait préféré débattre autour d'arguments sincères.

De plus, M. RIBETTE souhaite aborder l'ossature budgétaire car il a identifié deux problèmes majeurs : l'augmentation de 10% la TF et l'utilisation de la somme générée ainsi.

Il indique que, comme tout le monde, il espère une sortie de la crise sanitaire, notamment avec la montée en puissance de la vaccination, mais, il pense qu'une crise économique va en découler avec des fermetures d'établissements, des plans sociaux, des liquidations... Il s'inquiète quant aux conséquences sur de nombreuses personnes, dont les Billérois, car leur niveau de vie s'en trouvera affecté. Il affirme son désaccord quant au choix de M. le Maire d'augmenter les taxes locales durant cette période.

M. RIBETTE estime que M. le Maire parle continuellement de politiques sociales, or, cette décision va selon lui directement impacter et précariser les personnes. Il affirme que cette décision est une attaque directe sur les administrés et qu'elle est anti-sociale, brutale et injustifiée. Il insiste sur ces 3 points car les propriétaires modestes ayant fait de gros efforts pour acheter leurs biens, mais également les locataires dont les loyers augmenteront lors du renouvellement des baux, seront les premiers impactés. Il pense que ces augmentations auront également un effet induit quant à l'attractivité de Billère en raison des forts taux de TF et des loyers élevés en comparaisons à d'autres villes de l'Agglomération.

M. RIBETTE appelle les propriétaires qui le peuvent à faire preuve de solidarité envers leurs locataires dans l'épreuve imposée par M. le Maire et à ne pas augmenter leurs loyers afin de contrer cette mesure qu'il estime anti-sociale et prise en dépit des discours de M. le Maire.

Il estime que la vraie solidarité n'est pas dans les discours, les motions votées, les manifestations et autres pétitions mais dans les actes.

Puis, M. RIBETTE revient sur la destination de ces impôts avec laquelle il est en désaccord.

Il précise qu'il aurait été d'accord si cela avait été pour soutenir les personnes impactées par la crise sanitaire. Il donne pour exemple la ville de Pau qui a voté la création d'une bourse pour venir en aide aux étudiants précarisés. De même il aurait été pour, en termes d'investissements, la réfection complète des sanitaires de l'école Lalanne, comme demandé par les parents d'élèves car il estime que cela correspond aux missions urgentes de la Ville.

Or, il constate dans le budget une réfection du local des boulistes pour 50 000 €, bien que cela reste anecdotique, il estime que ces travaux ne sont pas prioritaires. De plus, le projet de salle de spectacle qu'il juge déplacé dans le contexte de crise sanitaire, va compromettre durablement les capacités d'investissement ultérieures de la Ville et il s'inquiète des futures hausses des impôts locaux à prévoir. M. RIBETTE précise que, lors de la dernière commission Finances, il a demandé quelle sera la direction prise pour les prochaines années concernant les taux d'imposition et les taux de TF, mais il n'avait pas eu de réponse.

M. RIBETTE conclut en indiquant qu'il va voter contre le budget et également contre la fixation des taux des impôts locaux avec son groupe. Il précise bien connaître les logiques de vote entre groupe majoritaire et groupe d'opposition sur des sujets clivants : classiquement la majorité votant pour et l'opposition votant contre. Bien que cela permette de ne pas bloquer les assemblées délibérantes, au vu du sujet ayant un tel impact sur les concitoyens, il souhaite que tous les élus s'interrogent sur l'opportunité d'augmenter les taux dans une période avec de telles incertitudes, mais également sur la pertinence de le faire afin de bâtir une salle de spectacle, ou autre projet non indispensable.

Il affirme que chaque élu est libre de son vote et que la solidarité et le souci de préserver les plus fragiles n'appartiennent pas à un camp ou à un autre.

Enfin il réaffirme son inquiétude quant à l'impact qu'aura la décision sur les Billérois et notamment les plus fragiles qui seront les premiers à en subir les conséquences.

M. le Maire précise que la réciprocité est vraie : les membres de l'opposition peuvent également voter pour dès lors que le budget voté permet de mettre en place une politique, en l'occurrence sociale. Il indique que si le taux de la TF n'est pas augmenté, cela signifie que les tarifs municipaux doivent être augmentés. M. le Maire regrette que M. RIBETTE n'ait pas proposé un contre-budget car il estime que cela est de sa responsabilité.

M. le Maire pense que l'augmentation des tarifs municipaux, comme par exemple ceux de la restauration scolaire, de la piscine, ou une diminution des aides aux associations, n'est pas une solution.

Il précise que le budget doit être équilibré. Sans augmentation de la TF, il faut baisser les investissements. M. le Maire s'interroge sur ceux que M. RIBETTE supprimerait car il estime qu'ils sont tous raisonnables. De plus, dans le BP 2021 il n'est pas question de la construction de la salle de spectacle, seule une mission est prévue. Il précise que le budget de la salle de spectacle, qui pourrait être autour de 2 millions d'euros, sera décidé par le Conseil municipal sur proposition du COPIL (Comité de pilotage) mais rien n'est prévu pour 2021. Bien que le budget doive être sincère, M. le Maire regrette que M. RIBETTE ne soit pas également sincère dans ses propos.

M. le Maire estime que les plus fragiles ne seront pas impactés. Il rappelle le contexte particulier, à savoir la réforme de la TH qui a disparu pour 80% des Billérois et qu'elle est en cours de disparition pour les 20% restant. Il précise que l'augmentation de la TF sera de l'ordre du tiers du montant de la TH. Il reconnaît que cela représente un effet d'opportunité pour la Collectivité de pouvoir ajuster le taux de la TF en raison de la disparition de la TH. Il indique que la plupart des communes font la même chose. M. le Maire rappelle que le Conseil communautaire a voté une augmentation de la TF de 100%, c'est-à-dire d'un point, mais également celle de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). La délégation des élus de la majorité de Billère a quant à elle proposé un pacte fiscal, sans contesté l'augmentation. Le budget de la CAPBP étant excédentaire, il y avait lieu de s'interroger sur

l'augmentation des taux des impôts locaux. Or, le groupe de M. RIBETTE l'a voté, la majorité de la Ville s'est abstenue. C'est pourquoi, M. le Maire estime que M. RIBETTE a des prises de positions contradictoires entre celles du Conseil municipal et celles du Conseil communautaire. Il souligne que le groupe majoritaire a fait des objections et a proposé une autre politique fiscale. Cette dernière a été refusée, c'est pourquoi les élus de la majorité prennent leurs responsabilités en Conseil municipal pour la ville de Billère.

M. le Maire explique qu'en 2023, 100% des personnes qui payaient la TH ne la paieront plus. La TF étant équivalente, cela signifie que les Billérois économiseront 50% de la fiscalité locale. Il résume cela en indiquant que la majorité des Billérois n'auront pas de réelle augmentation des taxes locales en prenant en compte les deux dernières années (hors part de la TEOM). Il indique que certaines personnes ne payaient pas de TH mais payaient une TF, au vu du chiffre des impôts, cela représente environ 140 personnes. Il explique que 6600 foyers fiscaux payent la TF, 7854 foyers payaient la TH et 1233 en étaient exonérés dont 12% qui payaient également la TF, soit 145 foyers. Il rappelle que depuis 1980, la ville de Billère applique une politique d'abattements familiaux et sociaux sur la TH afin d'atténuer les effets des augmentations de taxes. A ce titre, il peut y avoir également des correctifs pour ces foyers touchés plus particulièrement. M. le Maire affirme que ces cas particuliers de foyers qui ne payaient pas la TH et qui auront une augmentation de la TF, seront étudiés.

M. le Maire estime que, pour se donner les moyens d'une politique sociale et scolaire avec des investissements dans les écoles comme indiqué par M. RIBETTE, ou encore pour refaire l'avenue du Château d'Este, il est nécessaire d'investir. Il pense que M. RIBETTE alerte sur l'investissement de la salle de spectacles comme il l'avait fait pour la Halle, or, les plus gros investissements de la Ville sur le budget 2021, sont la voirie et l'entretien des bâtiments.

M. le Maire affirme que le budget est sincère et qu'il permettra de mener à bien cette politique.

Il ajoute que sur l'ensemble des propriétaires Billérois, 47% sont extérieurs à Billère. Sans affirmer que la Ville ne se préoccupe pas d'eux, M. le Maire estime que les propriétaires extérieurs bénéficieront tout de même d'une baisse de la fiscalité locale. Il insiste sur la nécessité d'augmenter cette taxe afin de ne pas avoir à augmenter les tarifs municipaux et ainsi dégrader le service public et faire payer un peu plus les familles en règle générale. Il affirme que cela participe à réduire l'attractivité de la Ville qui ne doit pas être uniquement regardée à travers le prix des logements mais également à travers l'ensemble des services publics proposés.

M. le Maire pense que M. RIBETTE se focalise uniquement sur une partie du sujet en ne prenant pas en compte la disparition de la TH. Il affirme que la plupart des Billérois bénéficieront d'une baisse de la fiscalité locale avec un service public maintenu.

Enfin M. le Maire explique les raisons pour lesquelles l'augmentation est nécessaire en indiquant qu'il y a des augmentations inévitables comme la masse salariale pour 65% du budget. La Mairie proposant des activités de services, l'essentiel du personnel travaille dans les crèches, les écoles, les services techniques. Bien que cela ne soit pas de manière essentielle, il estime que ces éléments participent à cette augmentation, tout comme les dépenses liées à la lutte contre la pandémie y participent également. Ainsi il affirme qu'un ensemble d'éléments justifie une augmentation modérée. Il précise que certaines villes ont des augmentations plus importantes comme Gan qui augmente de 26%. Mais en règle générale, la plupart des villes devront augmenter leurs taux, à l'exception de celles bénéficiant d'un auto investissement important.

M. le Maire conclut en affirmant que le budget n'est pas mis à mal par les investissements futurs, toutefois, l'activité générale, qu'il faut maintenir et préserver, justifie la nécessité d'une augmentation de la TF.

Mme BOGNARD prend la parole afin d'appuyer les propos de M. RIBETTE en revenant sur le « Billère mag » (*nb : magazine municipale*) qui précise que 10% est une augmentation supportable pour la fiscalité locale. Elle revient également sur les propos de M. le Maire indiquant que les travaux de la salle De Lacaze ne débuteraient pas en 2021, la TF augmente cependant dès cette année. Elle s'inquiète sur les années à venir et s'interroge sur ce que devra être le seuil de tolérance ? Elle rappelle le coût de la nouvelle salle de spectacle, évalué à 2 175 000 €. Elle précise que les élus de son groupe restent sensibles à la nécessité de bénéficier d'infrastructures adaptées au monde associatif et culturel, cependant, elle s'interroge sur une réhabilitation de la salle actuelle qui serait peut-être plus supportable. Elle estime que cela permettrait d'investir de manière plus raisonnable et plus favorable dans le quotidien des Billérois, tout en proposant une fiscalité plus attractive et plus performante.

Mme BOGNARD conclut en faisant part de son inquiétude quant aux hausses de fiscalités des années à venir.

M. JACOTTIN souhaite intervenir sur 2 points.

Tout d'abord, il rappelle qu'il siège à la CAPBP en tant qu'élu d'opposition. De ce fait, il connaît les problématiques de l'opposition et l'importance de l'argumentation. Il rappelle les propos de M. RIBETTE sur l'importance de dire la vérité sur les faits. Il partage le point de vue de M. le Maire sur la contradiction de tenir un discours en tant qu'élu Billérois menant des combats sociaux, et, avoir un discours différent en tant qu'élu à la CAPBP. Il souligne qu'il aurait compris le raisonnement et l'argumentaire du groupe d'opposition, si, lors du Conseil communautaire ils s'étaient opposés à la politique du Président augmentant de 100% la fiscalité. Il rappelle que la hausse est de 10% à Billère.

Puis, il revient sur la question des investissements en soulignant le fait que l'augmentation de la TF votée ce jour permettra de financer les investissements futurs. Il précise que ces derniers ne sont pas d'opportunités mais nécessaires et pour lesquels les habitants ont voté pour un programme. Il estime être dans l'application de ce programme.

Enfin, il revient sur les travaux de la salle De Lacaze et explique que la question de la réhabilitation s'est posée dans un premier temps. Cependant, cette option a dû être écartée, principalement en raison du coût qui serait plus élevé que de reconstruire cette salle. De plus, cela engendrerait l'abandon de l'intégralité de la saison culturelle car il serait impossible de faire fonctionner la salle durant les travaux.

M. JACCOTTIN conclut en partageant l'avis de M. le Maire sur les investissements votés pour 2021 qui restent raisonnés et demandés par les habitants. Il rappelle que le principal investissement reste la voirie avec la création de pistes cyclables afin de sécuriser certains axes. Il indique que la voie du Château d'Este est dangereuse, un accident mortel ayant déjà eu lieu, l'équipe municipale en tire les conséquences et cherche à éliminer la dangerosité de cet axe. Il est de ce fait en désaccord avec les accusations d'investissements irresponsables et somptuaires. Il estime que les investissements sont faits à l'échelle et en fonction des besoins et des moyens de la Ville.

Il insiste sur l'impossibilité d'être contre une augmentation à Billère et pour une augmentation à la CAPBP sur le même type de taxes.

Mme FLOUS prend la parole et précise qu'elle ne siège pas à la CAPBP, mais, elle maintient que l'Etat a fait un geste en faisant disparaître la TH. Le choix de Billère d'augmenter la TF n'est pas une politique sociale qui aide les ménages. Elle estime que cela aurait permis « un bol d'air » à la population et cette augmentation les met un peu plus en difficulté.

Enfin, elle revient sur les travaux de la salle De Lacaze et s'interroge sur le fait que si la réhabilitation est plus chère que la reconstruction, pourquoi les élus n'ont-ils pas eu connaissance de devis ? De plus, si la réhabilitation empêche le fonctionnement de la salle, elle se pose des questions sur le fonctionnement de la salle durant la reconstruction ?

M. OCHEM revient sur la construction de la salle De Lacaze et indique que les élus d'opposition sont représentés au sein du COPIL (Comité de pilotage), de ce fait ils savent que le travail est fait avec un souci permanent de rester dans une dépense parfaitement maîtrisée et qui apporte un service à la

population dont ils savent qu'il est équivalent au coût. Il fait un parallèle avec la halle bio en soulignant que lors de sa construction, il était possible d'être pour ou contre, toutefois, le résultat final est visible. Il estime qu'il s'agit là de choix politiques mettant en balance une dépense qui peut être élevée et un service à la population qui peut être important.

Il invite les élus présents à se rendre, dès sa réouverture, aux spectacles gratuits de la salle De Lacaze afin que chacun se rende compte de la nécessité de rénover l'intérieur, notamment en cas de chaleur ou de grand froid. Il estime que 2 000 000 € pour une salle de spectacle d'une ville de la taille de Billère est très raisonnable et invite l'assemblée à comparer avec le coût des salles de spectacle des communes voisines.

M. OCHEM conclut en soulignant qu'il s'agit là d'un choix politique assumé car cet investissement important apportera un nouveau service de qualité à la population.

Il rappelle qu'en terme d'attractivité de Billère, il ne faut pas prendre en compte uniquement la TF mais également les services à la population. Il indique avoir une différence de point de vue politique avec M. RIBETTE pour qui cet investissement n'est pas essentiel. Au contraire, M. OCHEM pense qu'il est primordial, surtout dans la période de crise que traverse le secteur culturel.

M. le Maire rappelle la formule des vœux 2021 qui est une citation de Lincoln : « L'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Il estime que c'est ce que propose le groupe d'opposition en souhaitant baisser l'investissement et de ce fait les investissements sur la voirie, dans les écoles, au Jardin de Toni... M. le Maire s'interroge sur les investissements somptuaires qu'il faudrait supprimer. M. RIBETTE n'ayant pas évoqué les investissements 2021, M. le Maire estime qu'ils sont justifiés. Or, si les investissements ne sont pas diminués, afin d'équilibrer le budget, il faut diminuer le fonctionnement. 65% correspond aux salaires des agents mais aucun plan de licenciements n'est possible. Il rappelle que supprimer les postes de fonctionnaires revient à dégrader le service public tel que les écoles, les crèches, les cantines... M. le Maire indique qu'il reste les associations. Il souligne le fait que la vie associative billéroise est une composante de son attractivité. Diminuer les subventions touchera également les ménages. L'augmentation de la TF est la dernière solution. Il rappelle que les loyers sont encadrés par la Loi ce qui empêche les propriétaires de les augmenter comme ils le souhaitent. Il insiste sur le fait que, propriétaires comme locataires, vont bénéficier de la baisse de leurs TH. Il estime de ce fait que cette année est le meilleur moment pour l'augmenter sans impacter les ménages et préserver la fiscalité. Il rappelle que le Président de la République avait, en tant que Ministre des finances, orchestré la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Ainsi, la disparition de la TH est un retour pour les collectivités territoriales leur permettant d'équilibrer le budget en augmentant la TF raisonnablement.

M. le Maire clôt le débat en indiquant que la plupart des billérois auront une TF équivalente à la TH, c'est pourquoi leur pouvoir d'achat ne sera pas dégradé par cette mesure. Cette dernière permet également de conserver un ratio de désendettement supportable pour les années futures. Il regrette que la seule proposition du groupe d'opposition ait été de diminuer les investissements à venir sur un projet cofinancé à hauteur de 50%.

Il précise que la reconstruction de la salle De Lacaze réduira son budget de fonctionnement actuel permettant un amortissement. A terme, la reconstruction d'une salle coûtera moins cher sur une vingtaine d'années qu'une rénovation. Il rappelle qu'en 2008 cette salle a fait l'objet de réhabilitations avec l'installation de gradins rétractables et le réaménagement des locaux. La salle est désormais obsolète, d'où la nécessité d'investir.

M. le Maire rappelle que ce sujet n'est toutefois pas à l'ordre du jour du budget 2021 dont les investissements sont tournés vers la voirie, l'achat d'une balayeuse plus performante et plus économe que l'ancienne, la végétalisation des espaces publics, les aires de jeux, les tableaux numériques interactifs dans les écoles, l'achat de mobiliers dans les crèches... il ne constate aucun investissement somptuaire pour 2021. M. le Maire explique que c'est pour cette raison que la TF est augmentée raisonnablement.

Vote :

- **Pour : 26**
- **Contre : 6 (LESCHUITTA, FLOUS, FRETAY, FLEURY BONNE, BOGNARD, RIBETTE)**
- **Abstention : 0**

2021.04.07 – FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2021

Rapporteur : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS propose au Conseil municipal de déterminer les taux 2021 comme suit :

	Taux imposition 2021
Taxe d'habitation	17,46%
Taxe du foncier bâti	41,05%
Taxe du foncier non bâti	47,54%

Il propose également d'autoriser M. le Maire à signer l'état 1259

Vote :

- **Pour : 26**
- **Contre : 6 (LESCHUITTA, FLOUS, FRETAY, FLEURY BONNE, BOGNARD, RIBETTE)**
- **Abstention : 0**

2021.04.08 – NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Rapporteur : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS explique que cette délibération vise à neutraliser budgétairement les 315 000 € de subventions d'équipement concernant la ZAC centre-ville. Cette somme devient une dépense d'investissement neutralisée budgétairement par le biais d'un jeu d'écritures, permettant également d'augmenter l'autofinancement.

M. NASSIEU MAUPAS propose de procéder, à compter de l'exercice 2021 et pour les exercices budgétaires suivants, à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.09 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2021

Rapporteur : M. NASSIEU-MAUPAS

Monsieur NASSIEU-MAUPAS propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des services publics municipaux annexés à la délibération.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.10 – PARTICIPATION AU FORFAIT SCOLAIRE DES ECOLES CALANDRETAS

RAPPORTEUR : M. BAYSSAC

M. BAYSSAC rappelle que les écoles calandretas sont des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association d'enseignement public avec l'Etat. Elles proposent un enseignement immersif en Occitan, en l'occurrence le Béarnais pour les écoles du département. Il rappelle également qu'elles sont gratuites, laïques et ouvertes à tous.

Il précise que l'article L442-5-1 du Code de l'Education dispose désormais qu'un accord doit être trouvé entre les communes de résidence des enfants et les écoles concernées afin de participer volontairement et financièrement à la scolarisation des enfants. Les dispositions législatives précisent que l'obligation de trouver cet accord est conditionnée au fait que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale sur son territoire. Il précise que tel est le cas sur Billère.

M. BAYSSAC propose au Conseil municipal de verser annuellement aux écoles primaires calandretas une participation financière équivalente au forfait scolaire communal pour tous les enfants billérois fréquentant ces établissements, et, de réaffirmer le soutien au développement de l'enseignement en langue occitane et notamment aux écoles calandretas.

Mme BOGNARD salue cette action de participation pour les établissements privés. Elle félicite l'ouverture d'esprit dont fait preuve la municipalité et espère voir cette dynamique perdurer dans le futur.

M. le Maire précise que ces aides ne peuvent pas concerner tout le secteur privé. Comme la délibération l'indique, la Loi cadre et incite, il n'y a pas d'obligation à participer. Dans la mesure où aucune école calandreta n'est présente sur le territoire billérois, M. le Maire souligne l'acte volontariste du Conseil municipal de participer à la vie de ces établissements associatifs et non confessionnels.

Avant de passer au vote, M. le Maire indique que cela concerne 15 enfants répartis dans 3 écoles pour un total de 12 700 €. Il précise que cette dépense est inscrite dans le budget 2021.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.11 – SIGNATURE DE LA « CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE »

RAPPORTEUR : Mme FRANcq

Mme FRANcq explique que l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit également être exercé à tous les niveaux. Car en dépit des efforts, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore garantie. A ce titre, elle insiste sur l'importance du rôle à jouer par les Collectivités.

Mme FRANcq indique que les enjeux d'égalité femmes hommes concernent tous les services de la Ville. Elle explique qu'une « mission égalité » a ainsi été créée au sein de la Ville, ainsi qu'un Comité

de Pilotage sur ce thème. Elle annonce que plusieurs actions ont déjà été entreprises, notamment plusieurs formations des agent·e·s et élu·e·s, des projets d'animation avec et pour les habitant·e·s et les scolaires, et décision a été prise de nommer toute nouvelle rue par un nom de personnalité féminine.

Puis, Mme FRANQCQ précise que la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été conçue par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) en 2006. Elle invite les collectivités locales et régionales à prendre position publiquement sur le principe d'égalité, en combattant la persistance et la reproduction des inégalités et en promouvant une société véritablement égalitaire. Elle souligne que 294 collectivités françaises sont aujourd'hui signataires de cette charte, formalisant leur engagement autour de six principes forts. Elle précise que seules 3 communes ont signé cette charte dans le département : Arthez de Béarn, Bayonne et Billère.

Mme FRANQCQ ajoute que parallèlement à cet engagement de principe, cette signature impose la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action dans un délai de deux ans. A cette fin, la « mission égalité » réalise actuellement un premier diagnostic sur l'égalité femmes hommes au sein de la ville de Billère. Les résultats de ce diagnostic permettront d'établir ce plan d'action qui sera diffusé largement.

Mme FRANQCQ indique que la signature de cette charte par la ville de Billère permet de mettre en lumière les engagements et les actions à l'échelle de la Ville. Elle affirme la volonté de la ville de Billère de transformer les politiques publiques pour contribuer à l'égalité Femmes Hommes.

C'est pourquoi, Mme FRANQCQ propose aux conseillers d'approuver les principes énoncés dans la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, d'autoriser M. le Maire à faire reconnaître par l'observatoire de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale l'engagement de la ville de Billère en tant que collectivité signataire et d'engager la Collectivité dans un plan d'action en faveur de l'égalité femmes hommes.

Mme FRANQCQ conclut en indiquant qu'elle espère que ce travail, mené dès le plus jeune âge, permette progressivement de faire évoluer les comportements.

Avant de passer au vote, M. le Maire souligne l'importance de lier les engagements aux actes et ce dès le plus jeune âge. Il précise que le personnel, des crèches et des écoles notamment, est très sensible à cette démarche novatrice. Il met en exergue l'importance de cet enjeu pour les années à venir.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.23 – MOTION DE SOUTIEN AUX REVENDICATIONS EXPRIMEES PAR LE MOUVEMENT D'OCCUPATION DES LIEUX CULTURELS

RAPPORTEUR : M. OCHEM

M. OCHEM explique que cette motion s'inscrit dans la continuité du soutien que les élus de Billère ont souhaité apporter à ce mouvement et ce dès le début. Il souligne l'importance du soutien des puissances publiques dans ce contexte de crise sanitaire car le mouvement peut être mal compris. Il explique qu'il ne s'agit pas uniquement de réclamer la réouverture des lieux culturels. Les revendications sont plus complexes et vont plus loin que le contexte sanitaire car elles s'inscrivent dans un contexte de précarisation de certains métiers.

Puis il fait lecture de la motion.

M. OCHEM précise que, bien que cette motion puisse paraître symbolique, elle est très importante pour les acteurs du monde de la culture, comme cela l'a été pour l'affichage de la banderole place F.

Mitterrand. Il indique que les collectivités publiques sont rares à manifester un soutien public et écrit à ce mouvement.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.12 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BILLERE ET L'AGORA

RAPPORTEUR : Mme PINTO

Mme PINTO explique que l'association billéroise Agora mène un projet culturel « Pour l'Enfance et la jeunesse » autour de deux axes : le spectacle vivant et les pratiques amateurs (théâtre, musique et arts visuels).

Elle précise que bien que la Ville ait transféré sa compétence relative au soutien du spectacle vivant à destination de la jeunesse à la CAPBP, elle souhaite continuer à soutenir les pratiques amateurs qui entrent en résonance avec sa politique culturelle fondée sur les valeurs d'accessibilité, de diversité et d'innovation.

Mme PINTO indique qu'il est proposé d'organiser ce soutien à travers la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens d'une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention précise que pour les années 2021, 2022 et 2023, la Ville s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre du programme d'actions de l'association Agora sur les pratiques amateurs en versant une contribution financière annuelle d'un montant de 29 500 €.

Mme PINTO propose aux conseillers d'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Agora.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.13 – MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

RAPPORTEUR : M. MAZODIER

M. MAZODIER indique que la ville de Billère s'engage en faveur des mobilités durables en développant plusieurs projets et outils répondant à divers enjeux auxquels répond le « forfait mobilités durables » qui est un outil dédié aux agents des collectivités et dont le montant annuel est de 200€.

En pratique, il explique que le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique, soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

M. MAZODIER précise que cette aide ne se substitue pas aux autres aides pouvant être proposées.

M. MAZODIER propose à l'assemblée d'instituer un forfait mobilités durables pour les agents, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives, à compter du 1er janvier 2021.

Mais également d'approuver la création du forfait mobilités durables à hauteur de 200 € maximum par an, pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution, d'autoriser M. le maire à définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.14 – ADHESION A UNE DEMARCHE GROUPEE POUR LA REALISATION D'ETUDES CYCLABLES DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

RAPPORTEUR : M. JACOTTIN

M. JACOTTIN explique que cette délibération est, d'une certaine manière, le prolongement du vote sur le forfait mobilités durables. Il indique que le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la réalisation des schémas locaux cyclables. En l'espèce, même si la Ville a déjà un schéma des mobilités durables, il indique que l'objectif est de travailler au niveau de l'agglomération avec plusieurs communes et notamment travailler sur des réponses groupées pour ces études avec des jonctions entre les villes afin que le schéma puisse les interconnecter.

M. JACOTTIN annonce les modalités de financement suivantes :

- Phase 1 : étude / Mars 2021 : 70 % de la dépense HT avec une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 30 000 € ;
- Phase 2 : travaux / Octobre 2021 : 20 % de la dépense HT.

M. JACOTTIN propose d'adhérer à la démarche de réponse groupée portée par le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités pour l'appel à projets du Département et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage pour le volet études.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.15 – ADHESION AU CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORTEUR : Mme FRANcq

Mme FRANcq explique que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il assure 4 missions que lui assigne la loi : conseiller, former, informer et sensibiliser.

Elle précise que pour les collectivités, le CAUE est un outil d'aide à la décision sur leurs projets d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement. Le CAUE contribue à la formation des agents et élus des collectivités. Enfin, il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans ses domaines.

Dans le cadre de ces missions proposées aux collectivités, M. FRANCO indique que la ville de Billère souhaite notamment être accompagnée par le CAUE dans la réalisation de diagnostics participatifs et la conception de projets d'aménagement pour une ou plusieurs cours d'école. Ces projets se baseront notamment sur la végétalisation.

Mme FRANCK indique que le montant annuel de la cotisation pour la ville de Billère est de 1200 €. Puis, elle propose au Conseil municipal d'adhérer au CAUE, de s'acquitter de la cotisation annuelle et d'autoriser M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.16 – ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire précise que le pacte de gouvernance a déjà été adopté par le Conseil communautaire le 28 janvier 2021. Il explique qu'il s'agit d'une description du cadre légal et de la structure de la CAPBP. Il présente les différentes instances (Conseil communautaire, bureau exécutif, les conférences...) et les différentes actions.

Vote :

- **Avis favorable : Unanimité (32)**

2021.04.17 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020 ET 2021

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire explique que l'évaluation des charges concerne :

- Le transfert de la compétence « Construction et entretien d'un refuge animalier » qui était assumé par la ville de Pau ;
- Le transfert de la compétence « Eaux pluviales » dont le coût pour Billère s'élève à 29 148 €. M. le Maire rappelle que cette compétence avait été transférée en 2003 avec l'assainissement. Cette dépense est désormais en partie refacturée à la Ville ;
- La redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat. M. le Maire indique que cela concerne plus particulièrement la ville de Pau qui avait initié une politique d'aide à la rénovation énergétique, à la rénovation des logements insalubres... Cette politique est désormais étendue sur plusieurs communes dont Billère, avec un périmètre déjà négocié. M. le Maire souligne l'importance de cette politique pour les acteurs privés, sans répercussion financière pour la Ville ;
- Le transfert voirie CLECT 2014.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le montant définitif de l'attribution compensatoire 2020 s'élevant à 1 037 077,32 € ; d'approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation 2021 s'élevant à 1 035 309,42 €, et, de l'autoriser à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.18 – NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE TECHNIQUE (CT)

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Mme MATHIEU-LESCLAUX informe le Conseil municipal que, suite à la démission de Madame RAYNEAU PILLER, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Comité technique dans lequel elle était membre suppléante. Elle propose de désigner Mme Ornella AUCLAIR.

Aucun autre délégué présent n'étant candidat, M. le Maire fait procéder au vote.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.19 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORTEUR : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS informe le Conseil municipal que, suite à la démission de Mme RAYNEAU PILLER, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de la Commission d'Appel d'Offres dans laquelle elle était membre suppléante. Il propose de désigner Mme Ornella AUCLAIR.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.20 – ADHESION A L'ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

RAPPORTEUR : M. NASSIEU-MAUPAS

M. NASSIEU-MAUPAS présente l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) ayant pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables. Il précise que le coût de l'adhésion 2021 s'élève à 550 €.

M. NASSIEU-MAUPAS propose aux conseillers d'adhérer à l'association 3AR et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Mme FRANCOU souligne l'importance de l'enjeu de la commande publique qui représente 10% du PIB, elle constitue un ensemble de travaux, fournitures et services essentiels pour le fonctionnement et l'investissement des organismes publics. Il est possible d'agir, par le biais de la commande publique, sur les questions environnementales et de développement durable. Elle indique que le dernier plan gouvernemental (2014/2020) a pour objectif de couvrir 30% de marchés comportant des dispositions

environnementales et 25% de marchés comportant des dispositions sociales dont l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.21 – VERSEMENT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 13 ET 20 JUIN 2021

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Dans le cadre des élections départementales et régionales du mois de juin, Mme MATHIEU-LESCLAUX explique que les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier des indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'Etat exerçant des fonctions équivalentes et dans la limite des montants maximums qui leur sont applicables.

Elle propose d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade et de leur indice, sont exclus du bénéfice des IHTS et de déterminer le crédit global à 4 800 €.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2021.04.22 – AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE TROIS AGENTS

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Mme MATHIEU-LESCLAUX présente les demandes de renouvellement de temps partiel pour trois agents et propose :

- D'autoriser le renouvellement de la mise à temps partiel, à 70 %, d'une auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à compter du 1er mai 2021 et pour une durée de 1 an ;
- D'autoriser le renouvellement de la mise à temps partiel, à 80 %, d'un agent de maîtrise principal à compter du 16 juin 2021 et pour une durée de 1 an ;
- D'autoriser la mise à temps partiel, à 80 %, d'un attaché territorial à compter du 15 avril 2021 et pour une durée de 1 an.

Vote :

- **Pour : Unanimité (32)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

M. le Maire précise que tous les documents présentés seront disponibles sur le site de la Ville, ainsi que le rapport d'activités de la Ville qui explique comment est utilisé le budget. Puis, il remercie les élus mais également les services et les chefs de service pour leur participation à la construction du budget, avant de clôturer la séance à 21H00.